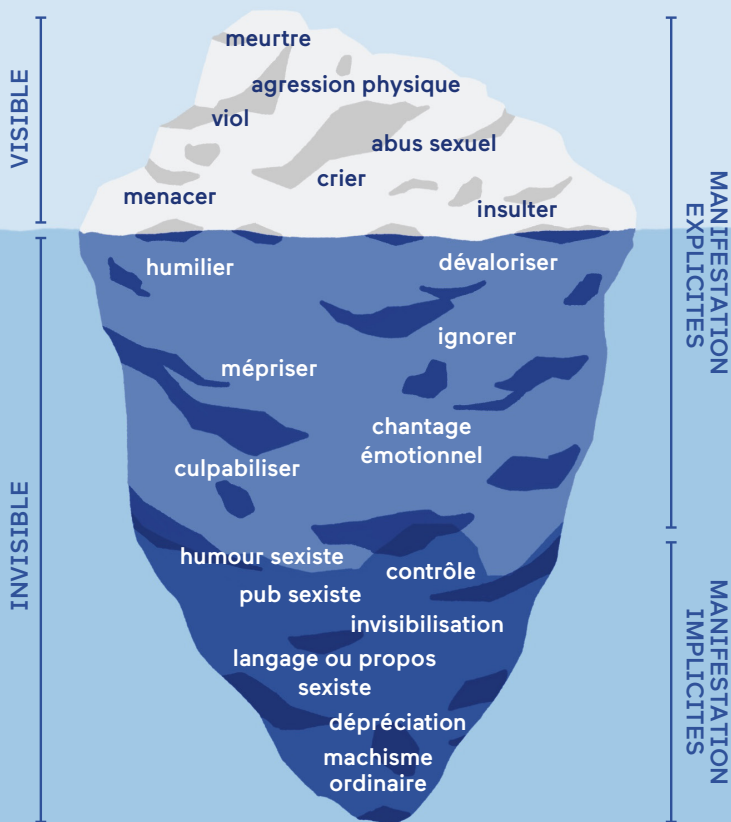


LA LUTTE CONTRE LES VSS À L'ENS PARIS-SACLAY



DÉFINITION

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) recouvrent l'ensemble des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit) à caractère sexiste ou sexuel. Ces violences peuvent prendre différentes formes, et sont classées ici selon leur hiérarchie juridique, ce qui n'implique pas une hiérarchisation des vécus et des effets sur les victimes :



VICTIME OU TÉMOIN D'UNE SITUATION, QUE FAIRE?

Comment réagir si je suis victime ou témoin d'une situation de VSS?

ÉTAPE 1

Je collecte et conserve des preuves (mail, SMS, photos, captures d'écran, etc.) et j'écris un récit circonstancié des faits si cela est possible (date, heure, endroit, nom des témoins, gestes posés, mots prononcés, sentiments, réactions, etc.).

ÉTAPE 2

En tant que témoin, je me tiens disponible pour accompagner la victime dans ses démarches et l'orienter vers les personnes ressources.

ÉTAPE 3

Je saisis le dispositif d'écoute de mon établissement si je souhaite bénéficier d'une écoute en toute confidentialité ou faire remonter ces faits à l'administration.

CONTACTS

VICTIME OU TÉMOIN

LA CELLULE D'ÉCOUTE DE L'ENS PARIS-SACLAY

Le pôle santé bien-être pour une écoute par des professionnels de santé :
sante-bien-etre@ens-paris-saclay.fr

La référente égalité de l'ENS Paris-Saclay :
mission.egalite@ens-paris-saclay.fr

La plateforme de signalement de l'ENS Paris-Saclay pour faire un signalement anonyme ou non :
ens-paris-saclay.signalement.net

Les relais égalité au sein des DER à retrouver sur sur l'intranet de l'ENS Paris-Saclay :
intranet.ens-paris-saclay.fr/version-francaise/prevention-sante-et-securite/violences-sexistes-et-sexuelles

Les victimes ou témoins peuvent également se tourner vers les **respos anti-VSS** du **BDE** de l'ENS Paris-Saclay dans le cadre de la vie associative, des événements et soirées de l'École.

EXTERNE À L'ENS PARIS-SACLAY

ACCOMPAGNEMENT LOCAL

La maison des femmes de Longjumeau,
01 64 54 32 87
et celle du Kremlin-Bicêtre,
01 40 25 82 29
maisondesfemmes.bichat@aphp.fr

Il est également possible de s'adresser à la cellule Harcèlements de l'Université Paris-Saclay :
harcelements@universite-paris-saclay.fr

ACCOMPAGNEMENT NATIONAL

Les numéros d'urgence :
le **3919** (numéro d'écoute national)
ou le **116 006** (numéro européen d'aide aux victimes)

La Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiants et Étudiantes (**CNAE**), par téléphone au **0 800 737 800** et par mail à l'adresse cnaes@enseignementsup.gouv.fr

Le chat **Commentonsaime.fr**, gratuit, anonyme, sécurisé et bienveillant pour les jeunes qui se posent des questions sur leur couple, leur sexualité et/ou leur identité. Il est accessible du lundi au jeudi de 10h à 00h et le vendredi et samedi de 10h à 21h.

Les associations nationales spécialisées : **En avant Toutes**, la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (**FNCIDFF**), le Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (**CLASCHEs**), l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (**AVFT**), le **Collectif féministe contre le viol**, le **Planning familial**, **France victimes**.

DE L'ÉCOUTE AUX SUITES ADMINISTRATIVES: COMMENT FONCTIONNE LE DISPOSITIF DE L'ÉCOLE?

Le dispositif d'écoute est accessible à toute la communauté de l'ENS Paris-Saclay :

- aux étudiants et étudiantes (étudiant·es inscrit·es ou suivant des cours à l'École, ou en stage à l'École)
- aux personnels académique, administratif ou technique, quel que soit leur statut (titulaires, contractuels, vacataires ou prestataires).

LA CELLULE D'ÉCOUTE

Elle est composée :

- du pôle santé bien-être de l'ENS Paris-Saclay
- de la référente ou du référent égalité de l'ENS Paris-Saclay
- des référent·es égalité au sein de chaque DER

L'écoute est confidentielle, et complètement étanche à l'administration. Aucune démarche n'est lancée sans la consultation et le consentement de la victime.

SI ACCORD VICTIME

UNIQUEMENT

LA CELLULE DE TRAITEMENT

Le référent ou la référente égalité ne saisit la cellule de traitement que si la victime souhaite que l'École agisse.

La cellule de traitement est composée au maximum de 5 membres qui signent une charte de confidentialité. Elle préconise des suites administratives ou la mise en place de mesures de protection ou d'accompagnement. Son rôle est de conseiller la présidence, qui décide des actions à mettre en place sur la base de ces recommandations.

IMPORTANT À SAVOIR

Il est important de noter que la procédure administrative interne à l'ENS Paris-Saclay est entièrement distincte de la procédure pénale. Ainsi, vous avez la possibilité d'entamer ces deux processus de manière indépendante, ou de n'engager que l'un d'entre eux, selon votre choix.

Dans le cadre d'une saisine administrative pour des faits relevant de crimes ou de délits, l'Article 40 du code de la procédure pénale prévoit que l'École informe le Procureur de la République. La temporalité des victimes restant notre priorité, nous nous assurons de sa protection tout au long de ces démarches.

LA LUTTE CONTRE LES VSS À L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

L'Université Paris-Saclay est également engagée contre les VSS et a produit un dépliant d'informations très complet sur ce sujet, n'hésitez pas à le consulter.

école
normale
supérieure
paris-saclay

université
PARIS-SACLAY